

FEUILLE FÉDÉRALE

99^e année

Berne, le 6 novembre 1947

Volume III

Paraît, en règle générale, chaque semaine.

Prix: 28 francs par an; 15 francs pour six mois, plus la taxe postale d'abonnement ou de remboursement.

Avis: 50 centimes la ligne ou son espace; doivent être adressés franco à l'imprimerie des hoirs K.-J. Wyss, société anonyme, à Berne.

5324

MESSAGE

du

Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant la construction d'un bâtiment des téléphones à Lausanne-Valency.

(Du 31 octobre 1947.)

Monsieur le Président et Messieurs,

Depuis quelques années, l'administration des postes, télégraphes et téléphones procède à l'extension des centraux téléphoniques locaux dans les grandes villes, non plus en agrandissant les installations des centraux principaux, mais en établissant des centraux de quartier. Elle y est contrainte par le fait que, dans les centraux principaux, la place nécessaire à de nouvelles installations manque complètement ou bien doit être réservée pour l'extension de l'équipement interurbain. Comme la densité téléphonique des quartiers extérieurs augmente constamment, elle peut en outre faire de notables économies de circuits en reliant les abonnés au central de quartier le plus proche plutôt qu'au central principal, souvent très éloigné.

A Lausanne, le nombre des abonnés au téléphone a passé en 10 ans de 10 000 à 20 000. La capacité du central principal établi dans l'hôtel des postes est presque épuisée. L'administration se voit donc obligée, ici aussi, de décentraliser les installations du service local dans des centraux de quartiers. Le premier central de ce genre, d'une capacité initiale de 10 000 raccordements et avec des possibilités suffisantes d'extension future, devra être construit dans le quartier de Valency. Sa mise en service permettra aussi de soulager le sous-central de Renens, établi il y a 25 ans, et devenu insuffisant par suite de l'accroissement constant du nombre des abonnés, et d'éviter dans cet endroit la construction d'une nouvelle et coûteuse installation.

Considérant l'intense activité de l'industrie du bâtiment dans ce quartier, l'administration a déjà acquis, au chemin de Renens, le terrain nécessaire.

Le projet établi par la direction des constructions fédérales, d'entente avec les organes de l'administration des postes, télégraphes et téléphones, prévoit un bâtiment principal de 570 m² de surface environ et une annexe avec appartement et garages. Les locaux sont répartis de la manière suivante:

Bâtiment principal.

- Sous-sol: Cave des câbles, local des accumulateurs, local des machines, magasins.
 Rez-de-chaussée: Local du distributeur, local des redresseurs, local de montage, local d'instruction, bureaux, vestiaires.
 1^{er} étage: Local des sélecteurs, atelier.

Annexe.

- Sous-sol: Cave de l'appartement, buanderie, local de chauffage et caves.
 Rez-de-chaussée: Garages pour véhicules de service.
 1^{er} étage: Appartement de service du monteur.

Les détails architectoniques ressortent des plans établis par la direction des constructions fédérales.

Il ne peut être question de renvoyer l'exécution de ce projet, car les installations téléphoniques de la ville de Lausanne ne suffisent plus à un trafic en constante augmentation, ce qui cause à l'administration des postes, télégraphes et téléphones de gros inconvénients et d'importantes pertes financières. Le délégué aux possibilités de travail a reconnu que cette construction était urgente et a donné l'autorisation de l'entreprendre immédiatement.

Nous fondant sur les explications qui précèdent, nous vous prions de bien vouloir accorder le crédit nécessaire pour la construction d'un bâtiment des téléphones à Lausanne-Valency en adoptant le projet d'arrêté ci-annexé.

Nous saisissons cette occasion pour vous renouveler, Monsieur le Président et Messieurs, les assurances de notre haute considération.

Berne, le 31 octobre 1947.

Au nom du Conseil fédéral suisse:

Le président de la Confédération,

ETTER.

Le chancelier de la Confédération,

LEIMGRUBER.

(Projet.)

Arrêté fédéral

autorisant

la construction d'un bâtiment des téléphones à Lausanne-Valency.

L'ASSEMBLÉE FÉDÉRALE
DE LA
CONFÉDÉRATION SUISSE,

vu le message du Conseil fédéral du 31 octobre 1947,

arrête :

Article premier.

Un crédit de 900 000 francs est ouvert pour la construction d'un bâtiment des téléphones à Lausanne-Valency.

Le Conseil fédéral est autorisé à apporter au projet de construction, dans les limites de ce crédit, les modifications qui se révéleraient nécessaires.

Art. 2.

Le présent arrêté, qui n'est pas d'une portée générale, entre immédiatement en vigueur.

Le Conseil fédéral est chargé de son exécution.

**MESSAGE du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant la construction d'un
bâtiment des téléphones à Lausanne-Valency. (Du 31 octobre 1947.)**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1947
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	44
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	5324
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	06.11.1947
Date	
Data	
Seite	397-399
Page	
Pagina	
Ref. No	10 090 933

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les. Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.